



Annulation compromis de vente d'une maison

Par **zeusisback_old**, le **26/06/2007** à **20:52**

Bonjour,

Mon amie a signé un compromis de vente (seule) pour l'achat d'une maison. Elle a reçu le courrier 15/06/2007 par lettre recommandée.

Cette transaction est faite via une agence immobilière.

Le 20/06/2007 nous avons signé un avenant afin que je me rajoute à elle en tant que propriétaire (sachant qu'elle avait signé seule le compromis).

Nous allons recevoir l'avenant d'ici quelques jours.

Je voudrais savoir si on a le droit à une nouvelle période de 7 jours de rétractation.

En effet, nous ne souhaitons plus acquérir cette maison.

Dans le cas contraire, quelle démarche pouvons-nous entreprendre ?

Merci d'avance pour vos réponses.